Â

Venus de toute la rÃ©gion, femmes, hommes, responsables de partis politiques, d'organisations de la sociÃ©tÃ© civile, syndicales, coordonnatrices de femmes, se sont tous retrouvÃ©s Ã la Maison de la femme.

Cette rencontre, selon le chef de mission, LinkonÃ© BoukarÃ©, directeur gÃ©nÃ©ral des libertÃ©s publiques et des affaires politiques au MATDS, avait pour but d'informer l'ensemble des acteurs pour qu'ils soient au mÃªme niveau de comprÃ©hension de la loi sur le quota et ses diffÃ©rents enjeux.

Ainsi, M. LinkonÃ© a fait une prÃ©sentation sur l'application de la loi du 16 avril 2009 portant fixation de quota aux Ã©lections lÃ©gislatives et municipales au Burkina Faso.

L'esprit de cette loi, a-t-il soutenu, est de favoriser une participation effective et Ã©quitable des femmes et des hommes aux Ã©lections couplÃ©es, mais surtout la femme qui Ã©prouve d'Ã©normes difficultÃ©s en politique.

Il s'agit de leur positionnement sur les listes, de la faible participation des femmes Ã la politique, du leadership politique des femmes en deÃ§Ã des attentes. La loi entend donc corriger cette injustice en exigeant des partis politiques, au moins 30% de femmes sur les listes Ã©lectorales.

Elle s'applique uniquement pour les Ã©lections municipales et lÃ©gislatives, aussi bien sur la liste des titulaires que sur celle des supplÃ©ants.

Pour les lÃ©gislatives et dans les circonscriptions Ã un siÃ¨ge, le titulaire et le supplÃ©ant ne peuvent Ãªtre de mÃªme sexe, de mÃªme pour les deux siÃ¨ges la liste doit comporter les candidats titulaires et supplÃ©ants de l'un ou l'autre sexe.

Dans les circonscriptions Ã plus de deux siÃ¨ges et pour les municipales, la liste doit comporter au minimum 30% de candidats de l'un et de l'autre sexe.

La consÃ©quence du non-respect du quota est la perte de 50% du financement public accordÃ© au parti pour la campagne. Les partis par contre, qui respecteraient le quota de 30%, aprÃ¨s la proclamation des rÃ©sultats dÃ©finitifs des Ã©lections auront un financement complÃ©mentaire qui correspond Ã 100% de la somme obtenue par chaque parti lors de la campagne Ã©lectorale.

Les questions ont portÃ© sur les listes Ã©lectorales et le quota, vu le taux d'analphabÃ©tisme Ã©levÃ© chez les femmes et surtout dans les villages.

D'aucuns ont tout simplement jugÃ© utopique le quota et suggÃ¨rent sa mise en oeuvre progressive. Au sortir des travaux, Elisabeth Hien de l'UPC a saluÃ© cette rencontre qui a permis aux uns et aux autres de comprendre la loi.

Elle a cependant exprimÃ© des inquiÃ©tudes, au regard du niveau des populations. Â« N'est-il pas mieux pour l'Etat de mettre l'accent sur l'alphabÃ©tisation ?

Si ce dÃ©fi est gagnÃ©, les femmes vont se battre pour les postes mÃ©ritÃ©s au lieu que ce soit canalisÃ© par l'Etat Â», a-t-elle dit. Quant Ã Gildas ZombrÃ©, chargÃ© d'Ã©tudes au ministÃ¨re de la Promotion de la femme, son ministÃ¨re a jouÃ© un rÃ´le dans la conception et la vulgarisation de la loi. MÃªme s'il reconnait que la loi a des insuffisances, il estime que c'est dÃ©jÃ une avancÃ©e pour la femme.

Par Assany Sawadogo